

Initiatives ministérielles

prestations, ils se présenteront à sa porte pour protester contre le projet de loi gouvernemental qui leur a fait cela. Et ce n'est pas de ce côté-ci de la Chambre que nous allons amortir le coup.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, nous étudions en ce moment les changements proposés à l'assurance-chômage. Plus précisément, nous envisageons aujourd'hui la possibilité de prolonger les périodes d'admissibilité aux prestations et de maintenir à 20 semaines la période d'admissibilité dans le cas des demandeurs spéciaux, des personnes en quête d'un premier emploi et des personnes qui cherchent à réintégrer le marché du travail; cette disposition semble avoir été conçue dans le but d'empêcher ceux qui ont le plus de difficultés à obtenir et à conserver un emploi de profiter le moins de la loi. On semble d'ailleurs vouloir croire que les personnes au chômage le sont parce qu'elles le veulent bien, parce qu'elles veulent toucher de l'argent sans avoir à travailler. . .

M. Fisher: On punit les victimes.

M. Stupich: Comme le fait remarquer mon collègue, on cherche à punir les victimes du système. Les gens ne sont pas chômeurs par choix et pourtant on les punit ou on s'emploie à les convaincre d'une façon ou d'une autre qu'il leur faut continuer à travailler ou, à tout le moins, à commencer par se trouver du travail. Il est courant, lors de périodes de fort chômage, d'entendre dire que ceux qui sont au chômage se trouvent dans cette situation parce qu'ils sont trop paresseux pour travailler. Je suis persuadé que nous avons tous entendu ce genre de choses. Pareilles accusations n'ont rien de nouveau et elles réapparaissent quand le taux de chômage est élevé.

Cela fait peut-être trop longtemps pour qu'on s'en souvienne, mais la Loi sur l'assurance-chômage est entrée en vigueur en 1941. Il y avait des chômeurs avant même que nous n'adoptions une loi qui incite les gens à travailler, qu'ils le veuillent ou pas. Certaines personnes prétendent que la Loi sur l'assurance-chômage encourage les gens à rester chômeurs du seul fait de son existence. C'est comme un filet de sécurité. On dit qu'ils ne veulent pas se donner la peine de travailler. Il existait pourtant des chômeurs avant l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage.

Il y a eu jusqu'à 20 p. 100 de chômeurs pendant la Grande Dépression. On pensait, une idée populaire à l'époque, que si le Canada pouvait exporter tous ses

chômeurs, il s'en trouverait mieux puisque tout le monde travaillerait. C'est une idée simpliste, stupide. Mais une idée qui a fait son chemin et que certains ont défendue sous prétexte que ces chômeurs étaient vraiment trop paresseux et qu'il fallait les expulser du pays pour ne garder que ceux qui avaient à coeur de travailler. Cela aurait été la fin des problèmes. Il n'y aurait plus eu un seul chômeur. Vous et moi, monsieur le Président, nous savons bien que l'économie ne fonctionne pas ainsi.

On a donc adopté une loi sur l'assurance-chômage parce qu'il y avait un très fort taux de chômage avant la guerre. Le taux de 20 p. 100 a été l'une des raisons invoquées. Et cette mesure est venue en pleine guerre, alors que par une sorte de phénomène étrange, ce manque de coeur au travail avait disparu. Les gens n'ont pas profité de la Loi sur l'assurance-chômage parce que les occasions d'emploi abondaient pendant la guerre, le système économique assurant du travail à tous et chacun. C'était un effort national, un effort en pure perte pour construire des armements et accumuler des munitions dont la plupart ont été jetés dans l'Atlantique comme si on avait voulu y combler un trou. Nous comptons un million de citoyens sous les armes à l'époque. Malgré cela, nous avons fabriqué tous les produits de consommation dont nous avons besoin et le chômage était inexistant.

L'effort national visait à nous permettre de faire la guerre à laquelle j'ai participé. J'étais sous les drapeaux à l'époque. Quel qu'ait été l'effort national à l'époque, nous avons mobilisé notre économie et nos systèmes politiques en vue de ce seul objectif.

Or, tout ce dont nous avons besoin maintenant, c'est un gouvernement qui se fixe comme objectif national de fournir des possibilités d'emploi à tous nos concitoyens. Nous n'essaierons pas de changer le projet de loi dans l'espoir de le modifier suffisamment pour obliger les paresseux à se chercher du travail.

S'il y avait des emplois, ces gens travailleraient. Le gouvernement doit modifier ses politiques économiques, par exemple en abaissant les taux d'intérêt, ce qui nous permettrait d'exporter plus, comme pendant la guerre. Nous exportions alors, peu importe que les produits fussent engloutis dans l'océan; on créait ainsi énormément d'emplois. Nous avons réussi à le faire sans emprunter à l'étranger parce qu'il n'y avait alors personne à qui emprunter. Nous avons tout financé au Canada, dans la poursuite de nos objectifs nationaux. Il n'y avait rien de magique à cela. C'était un plan du gouvernement. Le